

ÉCOLE PUBLIQUE DE ROANNES SAINT MARY

DOSSIER ADMINISTRATIF

2022

Documents à compléter attentivement
 et à retourner à l’école le plus

rapidement possible

M erci de joindre les pièces suivantes :

- attestation d’assurances (responsabilité civile + individuelle accident)

- photocopie du carnet de santé : page des vaccinations



|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| FICHE DE RENSEIGNEMENTS A L’ATTENTION DESFAMILLESÀ quoi sert cette fiche ?Les informations qui vous sont demandées sur cettefiche sont importantes pour vos relations avec l'école.Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur del'école pour : vous connaître, vous contacter à tout moment, en particulier en casd'urgence, identifier les personnes que vous autorisez à venirchercher l'élève à l'école, savoir à quelle adresse peut vous êtr PROFESSIONScourrier postal ou électronique concernant la scola-rité de l'élève.C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cettefiche avec le plus grand soin et de signaler tout chan-gement en cours d'année.Enfin, ces informations sont également utiles à l'acadé-mie et au ministère pour mieux connaître les écoles etaméliorer leur fonctionnement.L'application OndeLes informations que vous fournissez au moyen decette fiche sont enregistrées par la directrice ou le di-recteur de l'école dans l'application informatique «Onde » (Outil numérique pour la direction d'école) miseà disposition par le ministère de l'éducation nationale.Cette application, déclarée à la Commission nationalede l'informatique et des libertés (CNIL), est couvertepar l'arrêté ministériel du 20 octobre 2008 qui en définitles caractéristiques : objectifs poursuivis, modalités demise en œuvre, données personnelles enregistrées,durée de conservation et conditions d'accès des per-sonnes autorisées à y accéder et, enfin, droits des per-sonnes dont les données sont enregistrées.Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accèset de rectification ainsi que d'un droit d'opposition pourmotifs légitimes aux informations qui vous concernent : les droits d'accès et de rectification prévus aux ar-ticles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 s'exercentsoit sur place, soit par voie postale, soit par voie élec-tronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteurde l'éducation nationale de la circonscription ou dudirecteur académique des services de l'éducationnationale agissant sur délégation du recteur d'acadé-mie; le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi du 6janvier 1978 s'exerce soit par voie postale, soit parvoie électronique auprès du directeur académiquedes services de l'éducation nationale du départe-ment où se trouve l'école. |  | Code(\*) | Libellé |  |
|  |
| 10 | Agriculteurs exploitants |
|  |
| 21 | Artisans |
| 22 | Commerçants et assimilés |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus |
|  |
| 31 | Professions libérales |
| 33 | Cadres de la fonction publique |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques |
| 35 | Professions de l'information, arts et spectacles |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise |
|  |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travailsocial |
| 44 | Clergé, religieux |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de lafonction publique |
| 46 | Professions intermédiaires administratives commer-ciales en entreprise |
| 47 | Techniciens |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise |
|  |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonctionpublique |
| 53 | Policiers et militaires |
| 54 | Employés administratifs d'entreprises |
| 55 | Employés de commerce |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers |
|  |
| 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 64 | Chauffeurs |
| 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasi-nage et du transport |
| 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 69 | Ouvriers agricoles |
|  |
| 71 | Retraités agriculteurs exploitants |
| 72 | Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise |
| 74 | Anciens cadres |
| 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| 77 | Anciens employés |
| 78 | Anciens ouvriers |
| PERSONNES SANS CTIVITE |
| 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 83 | Militaires du contingent |
| 84 | Elèves, étudiants |
| 85 | Personnes sans activité professionnelle < 60ans (sauf retraités) |
| 86 | Personnes sans activité professionnelle >= 60ans (sauf retraités) |
|  |

(\*) code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

1



Ecole de Roannes Saint Mary Année scolaire 2022/2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Classe :

ÉLÈVE

Nom de famille : Sexe : F M

Nom d'usage :

Prénom(s) : / /

Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :

|  |
| --- |
| REPRÉSENTANTS LÉGAUX |
| Mère | Père | Tuteur |
| Nom de famille : Prénom :Nom d'usage :Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page1)*Adresse :Code postal : Commune :L'élève habite à cette adresse : Oui NonTél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :Courriel :J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non |
| Mère | Père | Tuteur |
| Nom de famille : Prénom :Nom d'usage :Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 1)*Adresse :Code postal : Commune :L'élève habite à cette adresse : Oui NonTél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :Courriel :J'accepte que mon adresse (postale/courriel) soit communiquée à l’association des parents d'élèves : Oui Non |
| Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève(\*) :Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales. |
| Nom de famille : Prénom :Nom d'usage : Organisme :Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 1)*Adresse :Code postal : Commune :L'élève habite à cette adresse : Oui NonTél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :Courriel :J'accepte que mon adresse (postale/courriel) soit communiquée à l’association des parents d'élèves : Oui Non |

(\*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable

moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui Non

Nom : ……..………………… Prénom : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

2

Ecole de Roannes Saint Mary Année scolaire 2022/2023

|  |
| --- |
| Lien avec l'élève (\*) : |
| Nom de famille : Prénom :Nom d'usage : Organisme :Adresse :Code postal : Commune :L'élève habite à cette adresse : Oui NonTél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :Courriel : |
| Lien avec l'élève (\*) : |
| Nom de famille : Prénom :Nom d'usage : Organisme :Adresse :Code postal : Commune :L'élève habite à cette adresse : Oui NonTél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :Courriel : |

|  |
| --- |
| PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées) |
| Lien avec l'élève(\*) : |
| À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élèveNom de famille : Nom d'usage : Prénom :Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail : |
| Lien avec l'élève(\*) : |
| À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élèveNom de famille : Nom d'usage : Prénom :Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail : |
| Lien avec l'élève(\*) : |
| À contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élèveNom de famille : Nom d'usage : Prénom :Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail : |

(\*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Date : Signature des représentants légaux :

Note de rentrée et règlement intérieur de l’école

*Prénom et nom de l’enfant:……………………………………………Classe:…………………*

Les représentants légaux, nommés en page 2, déclarent avoir pris connaissance de la note de rentrée et du règlement intérieur de l’école pour l’année scolaire 2022-2023.

Date et signatures des représentants légaux déclarés en page 2 :

3

Ecole de Roannes Saint Mary Année scolaire 2022/2023

*Problèmes de santé nécessitant l’élaboration d’un PAI*  *(allergie,traitement de longue durée) : OUI - NON*

*Si OUI veuillez prendre contact avec la directrice de l’école afin de prévoir une rencontre avec la médecine*
*scolaire. S’il s’agit d’un renouvellement un courrier vous sera adressé dans le courant du mois de septembre.*

Garderie, transport et cantine : inscription annuelle - avertir la mairie de tout
 changement

Nom : Prénom(s) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Matin | Midi | Après les cours | Contrôlemairie |
| *Fonctionne jusqu’à* | Garderie*8h50* | Car | Cantine | Car | Parents | Garderie*18h30* | Car | Parents |  |
| Lundi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mardi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mercredi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Jeudi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Vendredi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Les cours de l’après-midi se terminant tous les jours à 15h45, vous pouvez dès lors venir chercher votre enfant.

Indiquer ici les personnes autorisées à venir chercher votre enfant dès 15h45 et à la garderie si elles diffèrent de celles indiquées pages 2 et 3 :

Cantine et garderie

Les représentants légaux nommés en page 2, déclarent avoir pris connaissance du règlement de la cantine et du contrat de savoir vivre, ainsi que du règlement de la garderie pour l’année scolaire 2022-2023 et s’engagent à les respecter et à les faire respecter par leur enfant.

Date et signatures des représentants légaux déclarés en page 2 :

4

Ecole de Roannes Saint Mary Année scolaire 2022/2023

Autorisation de prise de vue et de diffusion de photographies et vidéos

(Pour une personne mineure)

Dans le cadre périscolaire (cantine, garderie)

 Autorisons la commune de Roannes Saint Mary à prendre une ou plusieurs photographie(s) , captation(s), fixation(s), enregistrement(s), numérisation(s) représentant notre enfant durant l’année scolaire 2021-2022, dans le cadre des différentes activités périscolaires.

 Autorisons la commune de Roannes Saint Mary à diffuser et à publier une ou plusieurs photographie(s) le représentant (pour les différentes publications municipales, supports concernant l’école, etc...)

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l’utilisation qui en est faite, à défaut d’accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, l’image de votre enfant ne pourra faire l’objet d’une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

**Ou**

N’autorisons pas la prise de photographies de notre enfant.

Date et signatures des représentants légaux nommés en page 2 :

5

ECOLE

04 71 62 87 54

Mail.: elem15.roannes-saint-mary@ac-clermont.fr

MAIRIE

04 71 62 80 32

Mail.: mairie@roannes-saint-mary.fr